



## Communiqué de Presse

Paris, le 23 septembre 2009

### **Non à la suppression du Défenseur des enfants**

**Alors que se prépare le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, la Fédération de l'Entraide Protestante (FEP) apprend avec grande inquiétude le projet de suppression de l'institution du Défenseur des enfants créée par la loi du 6 mars 2000 en tant qu'autorité indépendante chargée de défendre et de promouvoir les droits des enfants.**

La FEP considère que la suppression du Défenseur des enfants sous la forme décidée par le Gouvernement marque un recul dans le respect des droits fondamentaux des enfants et va à l'encontre des préconisations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies qui, dans son rapport du 22 juin 2009, a demandé au Gouvernement de « *continuer à renforcer le rôle du Défenseur des enfants* ».

Sur la forme, la FEP exprime son total désaccord sur le fait qu'ait été décidé arbitrairement et sans concertation de dissoudre cette autorité indépendante. Sur le fond, elle considère que cette instance a un rôle indispensable pour la défense et la promotion des droits de l'enfant, dans le traitement des réclamations mais aussi dans la réflexion de société sur les grandes questions concernant les enfants.

Ces dernières années, la FEP a toujours trouvé une écoute attentive auprès de Madame Versini, Défenseure des enfants, qui a su l'associer, avec d'autres partenaires, à ses travaux et réflexions. La FEP s'est félicitée des recommandations de la Défenseure des enfants relatives au statut des tiers parentaux, aux mineurs isolés, aux tests ADN, à la justice des mineurs. Certaines de ses propositions pour des réformes législatives ou l'amélioration des politiques publiques ont d'ailleurs été reprises par le Gouvernement.

Les enfants doivent continuer de bénéficier d'une force d'interpellation spécifique pour faire appliquer la Convention internationale des droits de l'enfant que la France a ratifiée. La FEP demande donc le maintien de cette autorité indépendante dans le domaine de la protection de l'enfance.

#### Contact presse :

Lluís Caballé, 04 75 59 28 76 ou 06 82 92 44 14